



# FLASH' SNB

DEC 2024

TOUTE L'ACTUALITÉ SNB/CFE-CGC CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



Chers collègues, partenaires sociaux et adhérents,

Alors que nous approchons de la fin de l'année 2024, il est temps de faire le point sur les réalisations majeures et les accords significatifs que nous avons signés au cours de cette année. Ensemble, grâce à notre engagement collectif et à notre détermination, nous avons franchi des étapes importantes pour améliorer les conditions de travail et renforcer le dialogue social de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

## Les réalisations et accords de 2024

Cette année a été marquée par plusieurs avancées notables :

1. **Accord sur l'Intéressement et la Participation** marqué par un niveau d'abondement record : en versant 700 € sur votre PEE, vous bénéficierez de 2100 € supplémentaires.
2. **Négociations Annuelles Obligatoires** : au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les salariés bénéficieront d'une augmentation collective de 1,5% avec un plancher annuel brut de 650 € à temps plein.
3. **Accord sur l'harmonisation du taux des Activités Sociales et Culturelles des CSE** : la majorité d'entre eux vont passer d'un taux minimum de 1% à 1,51%.
4. **Accord-cadre sur la Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT)** : la mesure phare est **1 jour de télétravail par semaine dans les réseaux**.

Ces succès sont le fruit de négociations ouvertes et constructives, et le SNB remercie chacun pour sa précieuse contribution.



**SYNDICAT NATIONAL DE  
LA BANQUE CRÉDIT MUTUEL**  
Le réseau social de la Banque et des Établissements Financiers

LES EQUIPES SNB/CFE-CGC CM SONT A VOTRE ECOUTE !

[CONTACT@SNB-CREDITMUTUEL.COM](mailto:CONTACT@SNB-CREDITMUTUEL.COM)

# Les projets pour 2025

Regardons maintenant vers l'avenir avec ambition pour l'année 2025. Notre engagement demeure ferme pour :

1. Le **projet de rassembler les Centres de Relations Clients (CRC)** sous une même structure fait actuellement l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux et d'une expertise par un cabinet extérieur. Affaire à suivre...
2. la **nouvelle nomenclature des emplois et des domaines (NED)** : elle doit permettre plus de passerelles possibles entre les métiers, avec des niveaux différents. Par exemple un **Chargé de Clientèle Particulier pourra devenir cadre**.
3. L'**accord Handicap et Proches Aidants** signé en 2021 doit faire l'objet d'un enrichissement des mesures pour faciliter la vie des salariés...

Le SNB est convaincu que, collectivement, nous saurons relever les défis de l'avenir avec la même passion et détermination. Continuons à construire ensemble un environnement de travail inclusif et dynamique, propice à l'épanouissement de tous.

## Les valeurs du SNB

*Libre, apolitique, constructif...*

- **Syndicat indépendant**, sans aucune obédience, le SNB entend **représenter ses adhérents et salariés partout où leurs intérêts professionnels et sociaux sont en jeu**. Soucieux de respecter la liberté individuelle afin que chacun puisse disposer de son libre arbitre, il proclame son attachement indéfectible aux libertés syndicales.
- **Syndicat professionnel**, il considère que tous les salariés sont associés à la marche de l'entreprise et doivent bénéficier de ses résultats économiques et sociaux. Le SNB donne **priorité à la promotion sociale et à la défense de tous les salariés des entreprises de nos secteurs d'activités**. Ainsi chacun, sans discrimination, peut bénéficier d'une liberté d'enseignement, de formation et d'information.
- **Syndicat prônant le dialogue**, le SNB s'attache à ce que tout problème se résolve par la **recherche de solutions amiables par la négociation**. En cas d'échec, le SNB s'inscrit dans l'action, qui peut revêtir toutes les formes légales de contestation, qui tient compte de l'importance, de l'objet de la négociation et de son périmètre.

Joyeux Noël et belles fêtes de fin d'année !